

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 janvier 2023

---

PORTANT AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SOINS PAR LA CONFIANCE AUX  
PROFESSIONNELS DE SANTÉ - (N° 680)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 303

présenté par

M. Monnet, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne,  
M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq,  
M. Maillot, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier, M. William et  
M. Wulfranc

-----

**ARTICLE 3**

À la première phrase de l'alinéa 2, supprimer la référence :

« L. 1434-12, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Dans le cadre d'un accès direct aux orthophonistes, cet amendement vise à mieux définir les lieux d'exercice coordonné en excluant les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) qui ne semblent pas pertinentes.